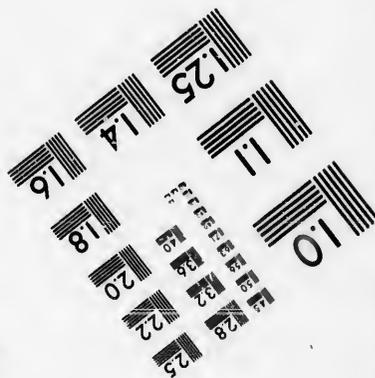
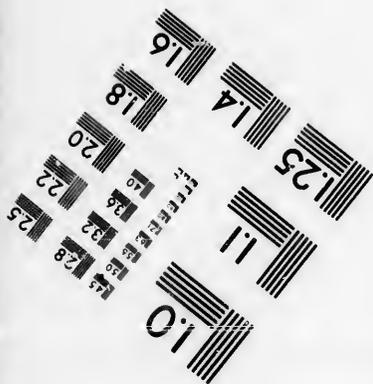
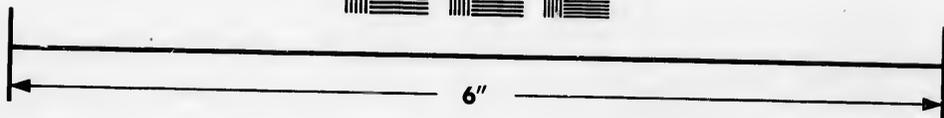
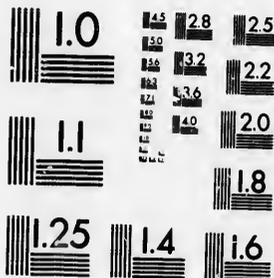


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

e
détails
s du
modifier
r une
Image

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

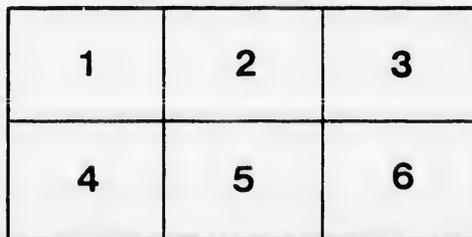
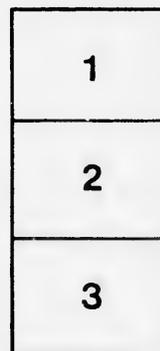
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier feuillet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second feuillet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à



32X



(Confidenciel et réservé aux intéressés dans la cause.)

MEMOIRE

SUR L'ADMINISTRATION DU

DIOCESE DE MONTREAL

ADRESSÉ A

Son Excellence Monseigneur Henri Smeulders,

COMMISSAIRE APOSTOLIQUE AU CANADA,

PAR UN CERTAIN NOMBRE DE CURES.

EXCELLENCE,

Il n'y a encore que peu de temps que Votre Excellence est dans ce pays; cependant, nous en sommes sûrs, votre œil exercé y a déjà découvert bien des sujets de contestations et de plaintes. Vous avez déjà pu constater que l'église de cette Province passe par une crise très sérieuse, qu'elle souffre d'un mal difficile à traiter et dont nos divisions intestines, sur tant de points à la fois, indiquent assez la gravité.

Nous regrettons d'avoir à dire que ce qui est vrai de la Province en général l'est aussi, l'est surtout de Montréal en particulier. L'esprit d'entente et la confiance qui unissaient si étroitement Monseigneur l'Evêque Bourget et son dévoué Clergé n'existent plus guère sous son Successeur. Quoique chacun de son côté fasse ce qu'il peut pour cacher la chose au public, au fond, comme l'avoue notre Evêque lui même, cette funeste division existe, et sur la plupart des questions qui s'agitent actuellement dans l'église de ce pays, questions que cependant le Saint Siège désire voir régler au plus tôt.

Où, notre bien aimé Pontife et Père Léon XIII a compris les plaintes de ses enfants du Canada! Et puisque son cœur paternel, en entendant la voix de notre détresse, Vous a ainsi, en toute hâte, envoyé à notre secours, nous es-



pérons, nous espérons, même contre toute espérance humaine, dans l'efficacité des moyens qui vont, par Vous, être mis en œuvre pour tout sauver et nous rendre la paix.

Ah ! puisse le Ciel Vous inspirer et Vous soutenir, Excellence, dans les travaux compliqués de cette mission de charité.

Le malaise dont nous souffrons, ces divisions de toutes sortes, et sur tant de sujets différents, ne sont pourtant pas, à notre sens, ce qu'il y a de plus déplorable dans nos affaires religieuses. Car, après tout, ce ne sont là que des accidents extérieurs, que les simples effets du mal. Le mal lui-même, le vrai mal c'est la *cause* qui produit ces effets divers. Donc, Excellence, ce n'est pas Vous, avec votre expérience des hommes, qui croiriez avoir tout ramené à l'ordre quand Vous nous auriez conseillé, comme l'a fait Monseigneur Conroy, de cesser toute contestation et de vivre maintenant avec notre Evêque dans la plus parfaite entente. Non : Vous nous demanderez, avant tout, d'où viennent ces divisions funestes ? Quelle est la vraie *cause* du mal ?

Or, nous Vous le déclarons ici, tant en notre nom qu'au nom de tous ceux qui partagent les idées ou les vues de la majorité du Clergé Pastoral de ce Diocèse, la *cause* du mal est dans le fait *qu'il y a aujourd'hui sur le Siège Episcopal de Montréal un Evêque qui, vu les circonstances ne devrait pas y être ou, en d'autres termes, qui n'est pas à la hauteur de la position qu'il occupe.*

Nous n'en faisons reproche à personne ; mais nous nous attaquons à ce fait, qui aggrave chaque jour davantage et menace d'éterniser les difficultés entre nous.

De plus, afin de mieux faire comprendre à Votre Excellence avec quels sentiments de modération réelle nous entendons procéder, malgré la liberté de notre parole, nous tenons à Lui dire que nous ne jugeons pas notre Evêque responsable devant Dieu du sujet de nos plaintes et que, le fut-il, nous ne voudrions pas tirer ici de ses fautes, même les plus volontaires, un seul argument pour notre cause.

Ceci dit, nous en venons de suite aux preuves de la proposition que nous voulons établir, à savoir : que Monseigneur E. C. Fabre n'est pas l'Evêque que les circonstances où nous sommes demandent sur le Siège de Montréal : parce que 1o il n'a pas les études ou les connaissances sérieuses que sa position exige ; 2o parce qu'il manque de la consistance et de la force de caractère nécessaires ; 3o parce qu'il n'entend presque rien à la gestion des affaires temporelles ; et 4o enfin, parce qu'il néglige de prendre les moyens les plus efficaces, que le Droit Canon lui suggère, pour gouverner et administrer son important Diocèse.

ARTICLE I.

Et d'abord, daignez, Excellence, nous permettre de rappeler quel homme, sous le rapport de la doctrine et des principes, le Clergé de ce Diocèse avait instamment demandé à Rome pour Evêque Coadjuteur de Montréal.

A l'époque dont il s'agit, Monseigneur Ignace Bourget, entouré d'un puissant Chapitre de Chanoines et de la masse de son dévoué Clergé Pastoral, soutenait, avec avantage, les luttes les plus sérieuses sur tous les points où les doctrines, les droits ou les intérêts de l'Eglise pouvaient ici être menacés. Cependant, l'état de sa santé n'avait rien de bien rassurant et il pouvait, vu son grand âge, d'un jour à l'autre disparaître et laisser tomber le Diocèse entre les mains d'un Successeur qui aurait, peut-être, des vues toutes différentes des siennes propres et de celles du Clergé qui lui était si parfaitement et si déterminément uni. On craignait que son remplaçant ne fut un Evêque peu capable de tenir haut et ferme le drapeau des doctrines de l'école *ultramontaine* ou Romaine, un Evêque suggéré, peut être, par l'Archevêque de Québec, ou le Séminaire de St Sulpice, et, par conséquent, un homme opposé aux principes et aux vues de l'ancienne administration.

Afin de parer à ce danger, le Clergé de Montréal s'adressa au Saint-Siège, le priant de vouloir bien accéder à la demande de son vénérable Evêque, en lui accordant un Coadjuteur. Votre Excellence comprend facilement quelles qualités nous désirions voir dans celui qui serait choisi; mais Elle verra mieux le fond de notre pensée en parcourant les Suppliques et les différents *Mémoires* qui furent alors passés à Rome.

Il est évident que ce que nous voulions, c'était un Evêque capable d'imposer par sa science, attaché de cœur et d'âme aux principes et aux traditions de ses deux Prédécesseurs, versé dans les questions du jour et d'une grande force de caractère.

C'est ici le lieu de se demander si et comment Monseigneur Fabre, devenu Evêque comme par accident et à cause de la mort inattendue de M. le Grand Vicairc Truteau, a répondu ou pouvait répondre à cette attente générale du Clergé de ce Diocèse.

Nous le dirons en toute franchise, lorsque nous le vîmes monter sur le Siège d'un Diocèse de l'importance de celui de Montréal, pour devenir le juge ordinaire des graves questions qui s'y débattaient depuis vingt ans, nous en croyions à peine nos sens! Avait-il, en effet, pour le recommander à un poste aussi difficile les connaissances nécessaires? Etait-ce bien l'homme de science solide et de principes éprouvés qu'il nous fallait pour soutenir, avec avantage, la lutte alors engagée ici sur les importantes et difficiles questions du libéralisme catholique, des droits sacrés de l'Eglise dans ses rapports avec l'Etat,

de l'influence dite indue du Clergé en politique, de la vraie presse catholique ou ultramontaine, de l'éducation par l'Etat etc., etc. ?

Monseigneur Fabre, Excellence, était notoirement connu, dans le Clergé et chez une grande partie des laïques, comme une faible médiocrité sous ce rapport de la science ou des études

Il n'eut jamais le goût des livres, ni des questions un peu sérieuses. Ses études ecclésiastiques semblent s'être bornées à l'histoire biographique du Clergé de France et aux règles de la Liturgie, qui lui étaient nécessaires pour refondre, chaque année, l'*Ordo* du Diocèse. Il ne peut guère écrire autre chose : ses Mandements et Lettres Pastorales, sont presque invariablement l'œuvre de quelque secrétaire. Aussi a-t-il eu le soin prudent de défendre à la presse catholique de publier ses Mandements, ce qui, sous son Prédécesseur, ne produisait pourtant que du bien, fortifiait les bonnes causes et fournissait des arguments à tous ceux qui voulaient les défendre. Dans les affaires épineuses, ou les cas de conscience difficiles, il est parfaitement entendu que ce n'est pas à l'Evêque de Montréal que les prêtres doivent s'adresser pour avoir une direction sûre, et beaucoup de personnes lui reprochent de manquer tout à fait de discrétion.

C'est encore son défaut de goût pour les questions qui exigent de l'étude, qui a porté Monseigneur Fabre à faire une opposition sourde mais constante aux plus courageux défenseurs des principes catholiques dans la presse. Cette presse, toute dévouée aux bonnes causes de la vérité et que patronnait l'Evêque Bourget, lui causait un dépit incroyable et qu'il ne sut pas toujours cacher. Il va sans dire qu'il n'a jamais donné un seul sou pour établir les journaux de principes, fondés dans ce Diocèse au prix des plus grands sacrifices de la part du Clergé Pastoral.

Etait-ce donc à nous, simples prêtres ou curés, à porter ainsi seuls tout le poids de l'organisation de la presse tant recommandée aux Evêques par Pie IX et par Léon XIII ? Etait-ce à nous à faire cette guerre entièrement à nos dépens ? N'était-ce pas plutôt à l'Evêque qu'incombait avant tout cette tâche ? Or, qu'a-t-il fait sous ce rapport ? Non seulement il n'a rien donné ; mais, pendant qu'il laissait à la presse libérale toute liberté contre nous, il baillonnait nos organes et décourageait tous nos efforts pour la défense des droits de l'Eglise et de la doctrine catholique. Sa Grandeur garde encore aujourd'hui la même attitude de froideur et de sourde hostilité à l'égard de l'*Etenlard*, le seul organe de ses prêtres, c'est-à-dire, le seul journal où l'on continue à développer un programme de principes. Si Monseigneur Fabre n'a pas étouffé ce journal au moment même de sa naissance, c'est uniquement parce qu'il ne l'a pas pu.

Il y a là, Excellence, une source de divisions plus profonde que nous ne pourrions le dire ; mais, vous comprendrez tout en vous rappelant le trouble

jetté dans l'église de France par l'attitude de certains évêques qui persécutaient l'*Univèrs*. La masse du Clergé appartient ici à l'école dite *ultramontaine* et un des articles de son programme, c'est l'encouragement de la bonne presse que Monseigneur Fabre entrave, qu'il baillonne et qu'il cherche à décourager.

En voilà assez pour prouver qu'il n'était point l'Évêque que nous avions demandé au Saint-Siège, ni le chef qu'il faudrait ici pour diriger et soutenir les bons combats de la vérité catholique, menacée par tant d'adversaires.

ARTICLE II.

En second lieu, Monseigneur Fabre a-t-il la force de caractère que sa position demande ?

De même que notre Evêque manque d'aptitudes et de goût pour les connaissances sérieuses de l'esprit, de même il manque aussi de cette virilité, de cette force de caractère aujourd'hui si nécessaire. Là dessus encore nous l'excusons de toute faute; mais il n'en demeure pas moins vrai qu'il est naturellement d'un caractère sans consistance et très faible. Comparé aux grands Evêques de l'Eglise, il ne semble plus être qu'un enfant. Nous ne pouvons mieux rendre notre pensée qu'en disant qu'il y a chez lui beaucoup trop du caractère mobile de la femme, ou plutôt, il est évident qu'il manque de caractère. Entendez le parler, même en chaire. Quelle volubilité de paroles ! Mais, comme il est superficiel ! comme il ne fait qu'effleurer légèrement tous les points saillants de son sujet, sans jamais rien approfondir, ni non plus s'émonvoir ! Il ne prend presque jamais intérêt ou part à une conversation qui menace de devenir instructive ou sérieuse. Il rapportera plus volontiers les faits sans aucune importance de ses rencontres en voyage, des démonstrations publiques, des fêtes auxquelles il a présidé récemment et de celles qui se préparent encore pour la semaine qui va suivre. Tout roule constamment autour de lui, de ce qu'il a dit, de ce qu'il a fait et cette petite manie de vanité l'a souvent rendu ridicule.

Son caractère se dessine encore mieux dans ses courses à droite et à gauche, de couvent en couvent et dans ses visites continuelles; car, son défaut n'est point de ne rien faire; c'est plutôt de faire des riens.

Nous n'attachons pas à ces choses une importance qu'elles n'ont point: elles n'ont de fait, à nos yeux, absolument rien de répréhensible. Mais, nous voulons dire que ce besoin continu de visites et de petites fêtes religieuses, prouve qu'en effet il y a quelque chose de puénil dans le caractère de Monseigneur Fabre. Et si c'est là de soi un défaut bien léger; ce qui ne l'est pas, Excellence, c'est que ces riens remplacent et priment, dans l'attention de Monseigneur Fabre, les affaires les plus graves et, à la fois, les plus urgentes, qu'un Evêque de Montréal puisse avoir sur les bras. Voilà le côté vraiment sérieux de la remarque que nous venons de faire.

De plus, cette même faiblesse de caractère ne lui permet pas de résister longtemps à l'influence des laïques, quand ils reconrent à lui contre les prêtres. Nous l'avons vu vingt fois sacrifier le bon droit, sous ce rapport, céder, reculer et tout compromettre !

Votre Excellence connaît déjà la question de l'*influence indue*. Eh ! bien, Monseigneur Fabre est un des Evêques qui ont montré la plus grande faiblesse sur ce point, pour satisfaire certains libéraux, au grand détriment du Clergé, et de celui des principes

Il nous suffit, pour le prouver, de rappeler ce qui s'est passé dans les Comtés de Charlevoix, de Berthier et de Jacques-Cartier, où les libéraux de toutes nuances ont fait aux Curés une guerre de corsaires, en se disant ouvertement soutenus et encouragés, là par Mgr l'Archevêque de Québec et ici par Monseigneur Fabre, dont le frère, un chef libéral, disait partout aux électeurs — " la politique de votre Evêque, c'est absolument la nôtre "

Et si l'on veut voir jusqu'à quel point le mal est allé sous ce rapport, qu'on interroge ceux des Curés qui ont été à la fois témoins et victimes dans l'affaire. Qu'on examine la preuve fournie par Sa Grandeur Elle-même, dans ses Lettres au Clergé au sujet des partis politiques et de l'*influence indue* des prêtres, dont l'Evêque a détruit le prestige et finalement fermé la bouche, en les livrant aux raucernes des libéraux triomphants.

Ses sympathies sont assez connues de tous et les journaux de Montréal ne se gênent pas de le dire : Monseigneur Fabre est libéral en politique ; libéral comme son père l'a été, comme son frère Hector l'est encore ; comme toute sa famille s'en fait gloire et, surtout, comme le prouve le cercle de ses amis les plus intimes. Il en est si bien ainsi qu'on a appelé M. le juge Jetté, qui est l'intime entre les intimes, le *Grand Vicaire* de Monseigneur Fabre. Or, M. Jetté est un libéral notoire ; il est même un des chefs de file et l'oracle du parti à Montréal.

Une autre preuve de l'existence de ces compromettantes sympathies politiques se trouve dans le fait qu'à mesure que le Clergé et les conservateurs instruits s'éloignent de l'Evêché de Montréal, dans la même proportion les libéraux s'en rapprochent. Monseigneur Fabre, qui a vécu assez longtemps en France, en a retenu et apporté ici l'usage des visites officielles. Le *premier lundi* de chaque mois, il y a convocation par la voie des journaux de Montréal et grande réception à l'Evêché. Or, c'est à ces *salons* réguliers que les principaux, les aigles du parti se rassemblent ; et il est facile à l'observateur de reconnaître quelles sont les couleurs qui dominent parmi les amis de Monseigneur.

C'est ainsi, Excellence, que l'Evêque, en subissant leur influence et en se livrant aux libéraux, s'est séparé de son Clergé, qui est resté et restera, malgré tout, conservateur.

Car, il ne faut pas se figurer que les hommes qui ont des principes et des convictions arrêtées soient moins persistants dans leurs vues que ceux qui semblent n'avoir d'autre maxime que celle de l'absurde *conciliation* de la lumière avec les ténèbres.

Ce serait, peut-être, en parlant de ce défaut de caractère chez Monseigneur Fabre, qu'il conviendrait de rappeler aussi ses incroyables contradictions, ses tergiversations manifestes et ses continuel changements de position, dans l'affaire de l'École de Médecine. Cependant, comme Votre Excellence connaît déjà tous les détails de cette question aussi bien que nous mêmes, nous ne dirons, à ce sujet, qu'un mot.

Nous avons demandé au Saint-Siège un Evêque Coadjuteur surtout et principalement dans le but de prévenir, par là, l'influence de l'Université-Laval et de l'Archevêque de Québec, qui certainement, dans l'occasion, chercheraient à s'emparer de Montréal, en y faisant placer un évêque de leur choix et qui pourrait facilement détruire ce qu'avait fait Monseigneur Bourget et leur assurer enfin la victoire!

Maintenant, comprenez vous, Excellence, quels durent être notre désappointement et notre douloureuse surprise en voyant Monseigneur Fabre se faire le Coadjuteur, ou plutôt l'instrument aveugle de l'influence que nous redoutions le plus et la plus hostile réellement aux vues de Monseigneur Bourget? L'Evêque actuel est, en effet, tellement livré à l'Archevêque, qu'il n'a plus de volonté devant lui. On dit généralement ici que ce n'est pas L'Evêque de Montréal qui gouverne son Diocèse, mais bien l'Archevêque de Québec. Or, laissez nous vous le répéter, il n'est certainement pas d'homme qui ait fait plus que cet Archevêque pour affaiblir, pour humilier, pour nullifier le Clergé de la Province et surtout celui de Montréal, en même temps qu'il outrageait publiquement et qu'il foulait à ses pieds son saint et illustre Collègue, Monseigneur Ignace Bourget! Ce que nous pensons de l'Archevêque? Nous croyons, Excellence, qu'un jour l'histoire dira de cet homme qu'il a été, dans l'Eglise paisible de cette Province, un véritable fléau, ou bien encore, comme un grand arbre dont l'ombre froide et mortelle fait languir et périr toutes les plantes utiles du jardin.

Après cela, voyez Vous-même si nue conciliation est possible, les hommes restant ce qu'ils sont.

ARTICLE III.

Une autre et troisième raison qui aurait dû porter Monseigneur Fabre, non pas à désirer de devenir évêque de Montréal, mais au contraire à s'en défendre de toutes ses forces, c'est son manque à peu près absolu d'aptitudes pour les affaires, son incapacité notoire sous le rapport de l'administration.

Que votre Excellence nous permette de rappeler ici par quelle crise redoutable passe l'Evêché de Montréal et quel abîme de déficits il faudrait pouvoir combler pour sauver ses finances de la ruine. Cette question est certainement une des plus graves et des plus urgentes et elle préoccupe, à bon droit, tout le Clergé et tous les fidèles de cet important Diocèse. Déjà des sacrifices énormes ont été faits pour sauver l'Evêché de la banqueroute; mais aujourd'hui tout semble arrêté et la source des aumônes a presque cessé de couler, comme le reconnaît l'Evêque lui-même. Or, ce qui décourage tout bon vouloir et tout effort, ce qui remet l'œuvre en danger, enfin ce que l'Evêque de Montréal appelait l'autre jour encore l'*opothie* de son Clergé (Circulaire de 13 Déc. 1883), nous allons en expliquer un peu la cause.

En 1876, poussé à bout par l'éternelle question de Laval, Mgr Bourget se déterminait à offrir sa résignation au Saint Père. Dès que la chose fut connue, l'anxiété et l'agitation furent extrêmes dans le Diocèse. Le Clergé se réveilla à la vue du danger que l'avènement de Monseigneur Fabre, alors Coadjuteur *enm futura successione*, rendait tout à fait prochain. Réflexion faite, le Chapitre de la Cathédrale et le Clergé Pastoral s'entendirent et se rançonnèrent pour envoyer au plus tôt à Rome une députation spéciale, dans le but d'engager le Saint Siège à ne pas accepter la résignation de Monseigneur Bourget. Les députés étaient chargés d'exposer quel malheur ce serait pour le Diocèse tout entier, si le changement d'administration projeté avait lieu. Mais, le Saint-Siège avait été averti du mouvement qui se faisait ici et quand la députation arriva à Rome, toute l'affaire était réglée et Monseigneur Fabre appelé à monter sur le Siège Episcopal de Montréal.

Quelqu'allégeante que fut cette nouvelle, le Chapitre et le Clergé firent, dans cette circonstance, ce qu'ils avaient fait lors du choix du Coadjuteur, ils se résignèrent et se turent. Après tout, ils avaient fait ce qui leur était possible pour prévenir ce malheur et leur récente démarche à Rome devait suffire pour faire comprendre combien ils craignaient pour l'avenir, et combien ils avaient peu de confiance dans la nouvelle administration qui s'imposait au Diocèse. Le temps se chargea bientôt de justifier et leur démarche et leurs craintes, comme nous allons maintenant le voir.

Pendant qu'il était Coadjuteur, Monseigneur Fabre était loin de s'être révélé l'homme d'administration que les circonstances exigeaient d'autant plus impérieusement que le vieil Evêque de Montréal était alors entièrement absorbé par d'autres questions que celle des finances. Monseigneur le Coadjuteur, qui devait mieux connaître que tout autre, et, par conséquent, suivre de plus près les affaires de son futur Evêché, aurait, ce semble, dû mieux comprendre aussi son rôle de Coadjuteur en le prenant vraiment au sérieux.

Un Coadjuteur clairvoyant eût sans peine aperçu l'abîme des déficits

qui se creusait sous son évêché et il se fut fait un devoir, non de se taire, mais de parler et surtout d'agir, de se mettre activement à l'œuvre pour secourir l'Evêque sur ce point d'administration où il avait le plus besoin d'aide. C'était à lui, par exemple, d'imiter Monseigneur Lafleche qui, n'étant encore que Grand Vicaire aux Trois-Rivières, avait si activement travaillé et si merveilleusement réussi à ramener l'équilibre dans les finances de l'évêché, non en passant son temps dans des visites ou des courses souvent inutiles, mais en marchant, des mois entiers, pour rencontrer ses nombreux créanciers et tâcher de se ménager des arrangements favorables.

Monseigneur Fabre ne fit rien de rien. Ce n'était pas là son fort, ou comme il s'exprimait, son *genre*. Mais, ce n'était pas non plus, Excellence, un homme nul dans les affaires qu'il fallait alors au Diocèse, comme le démontre assez clairement la crise où vous le voyez aujourd'hui engagé.

Avant que la catastrophe éclatât dans le public, il n'avait voulu écouter ni les avertissements, ni les conseils des Chanoines qui lui annonçaient ce malheur; mais lorsqu'il vit la main de la justice civile se lever sur lui et menacer de le dépouiller, alors, comme tous les caractères faibles, il s'abandonna à une crainte excessive et se prit à appeler au secours!

Le Clergé fut par lui convoqué en assemblée générale et ce qui se passa, dans cette circonstance, forme à lui seul une preuve irrésistible de la vérité de notre avancé.

Quand l'Evêque eut donné au Clergé une idée à peu près exacte de son énorme dette de \$300,000, Dollars, soit *quatre millions* de francs, il voulait savoir quel moyen ou quel plan on croyait devoir proposer pour sauver l'Evêché de la ruine. Le Clergé lui répondit, en substance, ce qui suit: nous acceptons la lourde tâche qui nous incombe ici; mais, c'est à une condition. C'est à la condition expresse, et signée de Votre main, que Votre Grandeur abandonne toute part à la gestion des finances de cet Evêché et qu'Elle remette entre les mains du Clergé du Diocèse toute son autorité d'Evêque sous ce rapport.

L'Evêque de Montréal comprit sans peine qu'on manquait de confiance en lui et il résista longtemps avant d'accepter cette tutelle. Cependant, la condition était là; et le Clergé y tenait ferme, non par mauvais sentiments à l'égard de son Evêque, mais uniquement pour sauver la cause de l'Evêché du danger évident qu'elle courait si Monseigneur Fabre s'obstinait à prétendre la conduire, ou à prendre part aux affaires. Enfin, c'était cela ou la ruine! et l'Evêque s'exécuta. Il remit toutes les affaires entre les mains du Clergé qui, lui, nomma un *Comité des finances*, chargé désormais d'agir. Ce Comité subsiste encore et gère les affaires de l'Evêché, dans les conditions que nous venons de dire, quoique l'Evêque ait, dès le lendemain cherché à le dissoudre et à lui en substituer un autre de son choix.

Voilà, Excellence, ce que pense le Clergé de Montréal, qui connaît Monseigneur Fabre depuis déjà de longues années, voilà, disons nous ce qu'il pense des aptitudes financières de celui qu'on lui a donné pour conseil, pour guide et pour juge ordinaire dans les affaires temporelles, comme dans celles d'un ordre plus élevé. Et quand on ajoute à tout ceci le fait, de la part de l'Evêque, de laisser croire au Clergé qu'il va falloir ajouter à l'énorme dette actuelle tous les frais de la Succursale de Laval à Montréal, on a une explication parfaite de l'apathie dont se plaint Sa Grandeur, en nous menaçant de la dime.

ARTICLE IV.

Mais, hâtons nous d'en venir à notre quatrième et dernière remarque sur ce qui manque à Monseigneur Fabre pour gouverner utilement l'Eglise de son Diocèse.

Il semble complètement ignorer que les moyens fournis aux Evêques par le Droit Ecclésiastique pour régler l'administration, sont toujours, sinon praticables, du moins toujours désirables et partant obligatoire là où ils peuvent être pratiqués.

Ainsi, le Droit veut que chaque Evêque se s'entoure d'un Chapitre, et 20 qu'il tienne régulièrement des Synodes annuels, toutes les fois que ces choses sont possibles. Or, Monseigneur Fabre ne veut avoir ni Chapitre ni Chanoines et il ne se soucie guère non plus du secours des *Synodes*.

Et d'abord, laissez nous Vous dire que nous n'avons plus ici de Chapitre et que c'est Monseigneur Fabre qui est parvenu à détruire celui que le Saint-Siège lui-même avait établi à Montréal, celui que Monseigneur Bourget avait entouré de tant de soins et qu'il avait tant recommandé à la bienveillance de son Successeur.

Voici comment ce dernier est parvenu à détruire la vénérable Institution que les circonstances rendaient peut-être si nécessaire à l'Evêque actuel de Montréal.

Dans l'hiver de 1879, un état des affaires ayant été communiqué au Chapitre de la Cathédrale, les Chanoines résolurent de s'aboucher avec l'Evêque, d'abord, pour lui exposer l'imminence de la ruine et, ensuite, pour lui suggérer les moyens qui leur paraissaient les plus propres à la prévenir, si la chose était encore possible.

Le Chapitre se composait alors d'une douzaine de prêtres vivant en Communauté à l'Evêché et n'ayant, pour la plupart, que leur titre de Chanoines, ni d'autre rémunération que la nourriture et l'habit. Point de bénéfices, point de prébendes, pas même pour les dignités dans le Chapitre, rien, enfin, que leur droit de vivre et de mourir là où ils avaient travaillé.

Après donc avoir passé la meilleure partie de leur vie au service de l'Evêque et de l'Eglise, ces Chanoines se trouvaient aujourd'hui sans autre perspective devant eux que la ruine de leur Communauté et de la Maison de leurs vieux jours ! Ce spectacle, Excellence, nous l'avions vu en Europe et il nous avait tiré des larmes ; mais nous étions loin de croire alors qu'il se répéterait ici.

Malgré les représentations de son Chapitre, l'Evêque resta impassible ! Il ne voulut prendre aucune des mesures qu'on lui suggérait pour sauver l'Evêché du gouffre. Les Chanoines lui firent alors remarquer que, puisqu'il leur devenait impossible de vivre plus longtemps à l'Evêché, Sa Grandeur devait, en toute justice, tâcher de leur donner des bénéfices ou des cures ; et de faire comme les autres Evêques, qui prennent des Curés pour Chanoines. Cela, non plus, ne fut point agréé ; et à la demande écrite qui fut transmise à Sa Grandeur, par le Doyen du Chapitre, Elle répondit verbalement que les Chanoines connaîtraient son sentiment à une assemblée prochaine. Au mois de Mai, cette assemblée eut lieu, et, à la grande surprise du Chapitre, la question ne fut point traitée. Seulement, en levant la séance, l'Evêque se contenta de dire, "qu'il n'était jamais aux Tanneries."

Ce procédé fut regardé comme très violent et presque tous les Chanoines encore capables de desservir une Cure s'adressèrent de nouveau, et par écrit, à l'Evêque, lui demandant un bénéfice ; mais, cette lettre demeura encore sans réponse. Le premier des Signataires auquel l'Evêque offrit une Cure fut le Théologal du Chapitre. Celui-ci fit remarquer à Sa Grandeur à quel blâme elle s'exposerait si, dans la circonstance, Elle prenait le moyen de détruire son Chapitre, en n'accordant des cures qu'à ceux des Chanoines qui consentiraient à renoncer à leur titre, et combien il était injuste d'ajouter ainsi, à leur égard, la douleur à la douleur ! Mais, tout ceci fut inutile, l'Evêque se contentant de répondre, que si le Saint Siège l'obligeait à avoir un Chapitre composé de Curés, il voulait se réserver le droit de choisir et de nommer seul ses Chanoines bénéficiers.

L'offre de l'Evêque fut accepté, mais à la condition expresse, et dont les lettres font foi, que la question du titre de Chanoine restera réservée à la décision du Saint-Siège. Or, le Saint-Siège, Excellence, n'a encore rien répondu à l'Evêque ou aux anciens Chanoines sur ce point, du moins que nous sachions.

Les autres signataires ne recevant point de réponse, ni offre, ni promesses quelconques, le Chanoine Archidiacre et le Chancelier de l'Evêché remirent à Sa Grandeur toutes leurs charges. Il y eut ensuite quelques tentatives de rapprochement ; mais les tergiversations de l'Evêque, dans l'organisation du personnel de l'Evêché, vint mettre le comble à la mesure et alors il fut pratique-

ment résolu que le Chapitre se disperserait et quelques-uns de ses membres furent obligés d'aller demander l'hospitalité à des confrères de leurs amis!

Voilà succinctement, Excellence, comment on a cru pouvoir procéder ici contre des prêtres d'une haute position, qui avaient pour eux toutes les sympathies du Clergé et qui, vû les circonstances, étaient d'autant plus nécessaires à l'Evêque que lui-même semblait plus faible et plus impopulaire.

Personne n'avait alors et n'a encore plus besoin de l'aide et de l'appui d'un puissant Chapitre que Monseigneur Fabre; et personne pourtant ne s'en passe plus volontiers que lui. Il ne songeait pas même à remplacer son ancien Chapitre au moins par un conseil de quelques prêtres, quand, un jour, ayant à signer un contrat civil, le Notaire fit remarquer à Sa Grandeur qu'Elle ne pouvait le faire légalement qu'en se nommant de suite une couple de Conseillers et en demandant leur avis. L'Evêque le fit de bonne grâce; car, la Loi civile de son Acte d'Incorporation l'y obligeait strictement, abstraction faite, des autres lois, celles de la prudence, par exemple. Nous concluons de ceci, Excellence, qu'en renonçant ainsi à son Chapitre et en l'obligeant à se dissoudre, Monseigneur l'Evêque de Montréal a fait une faute d'administration; qu'il s'est considérablement affaibli lui-même et qu'il a jeté dans l'esprit de tous les amis du Chapitre les germes des divisions dont il se plaint aujourd'hui et de l'*apathie* qu'il déplore.

Mais, non seulement notre Evêque ne veut pas avoir de Chapitre ou de Chanoines; il ne veut pas, non plus, être gêné ni avisé par le Clergé en *Synode*. Rien pourtant ne serait plus propre à Lui concilier ses prêtres, à faire cesser les malentendus et à réunir toutes les forces que ce moyen des Synodes, tant recommandé par les Conciles.

Nous n'avons point ici de *Synodes Diocésains*, quoiqu'il s'en soit déjà tenu et qu'il s'en tienne encore chaque année dans le Diocèse voisin. Monseigneur dit-a, peut-être, qu'il a demandé une exemption de cette règle; mais, Excellence, si cette exemption ne produit guère que du mal, si elle isole de plus en plus l'Evêque de son Clergé qui s'en plaint, si elle affaiblit l'administration, en laissant à l'Ordinaire encore plus de liberté d'agir sans conseils, ni contrôle quelconque, si tout ceci est prouvé par l'expérience que nous en avons faite, alors, ce n'est plus l'*exemption* qu'il faut, mais bien la règle, la Loi de l'Eglise. Comme Mgr l'Archevêque de Québec, Monseigneur Fabre semble beaucoup trop craindre l'*influence indue* de son Clergé, même dans les questions d'administration; et c'est, peut-être, ce qui explique son peu de zèle pour les *Synodes*. Dans tous les cas, c'est ce qui explique pourquoi ses prêtres s'éloignent de Lui.

Quand nous disons que ses prêtres s'éloignent, nous n'entendons certes pas parler du petit cercle des *complaisants*, qui se rencontrent un peu partout autour des hommes exploitables. Ils l'environnent, au contraire, et quoiqu'ils

soient, dans le Clergé, tout-à-fait impopulaire, l'Évêque en a fait ses hommes, sans qu'il soit possible, pour plusieurs, de s'expliquer ces nominations étonnantes faites sous l'impression du moment.

Par contre, l'Évêque ne flatte guère les autres prêtres de son Diocèse auxquels il adresse, de temps à autre, les plus blessantes paroles, quand ce ne sont pas de violentes menaces. Qu'on se rappelle ses sorties de Retraite au sujet des libéraux et des opposants de Laval, puis, qu'on lise ses Circulaires au Clergé, depuis surtout un certain temps. Il a même eu le triste courage, quand le Chapitre s'est dispersé, d'en reléguer les membres, ses anciens confrères, les Chanoines, les uns dans des cures situées aux extrémités du Diocèse, d'autres dans des postes insignifiants ou qui leur donnent à peine l'entretien que leur devait, et que leur doit encore l'Évêque de Montréal, au service duquel ils ont passé une bonne partie de leur vie sans rémunération quelconque.

Il existe pourtant, Excellence, telle chose que la *justice distributive*; et quelque puissant que l'on soit, on ne saurait la violer sans se faire beaucoup d'adversaires et s'exposer aux réclamations.

Quant à cette partie de l'administration qui a plus particulièrement trait aux lois disciplinaires, elle se ressent malheureusement des défauts de caractère que nous avons signalés plus haut : les petites choses l'emportent encore ici sur les plus importantes et Monseigneur n'est pas plus sérieux en ces matières que dans le reste. Il disait familièrement, n'étant encore que Coadjuteur, "*quand je serai bourgeois, je ferai telle et telle réformes.*" Si tant est qu'il se sente du goût pour les réformes, l'occasion et l'ouvrage ne lui manquent certes point ! Quelques-unes des plus importantes avaient été commencées sous son Prédécesseur, le courageux Monseigneur Bourget, pourquoi donc Monseigneur Fabre ne les poursuivrait-il pas ? Pourquoi, par exemple, ne compléterait-il pas l'œuvre des nouvelles paroisses de la Ville, en faisant maintenant reconnaître et respecter tous leurs droits et assurant aux curés un *modus vivendi* mieux défini et moins précaire ?

Pourquoi, puisqu'il a promis de marcher sur les traces de Monseigneur Bourget, pourquoi ne tenterait-il pas de décider notre Législature provinciale à mettre un peu plus d'harmonie entre quelques-unes de nos Lois civiles et les Canons disciplinaires du Saint Concile de Trente, au sujet, notamment, des paroisses canoniques, de la propriété des biens ecclésiastiques, des empêchements de mariage, de l'éducation primaire &c., &c. ?

Mais non. Il est évident que Monseigneur Fabre n'entreprendra jamais de semblables choses. Il fera plus volontiers ce que St François de Sales appelle *la guerre aux petits lézards*; et ses réglemens disciplinaires auront plutôt pour objet de prévenir les inconvénients qui peuvent résulter, par exemple, des bazars, des excursions de charité, ou des voyages de plaisir. Il défendra de faire

l'éloge funèbre du défunt, aux funérailles d'un prêtre ; de présenter des santés à table ; d'organiser de petites fêtes, entre prêtres, pour féliciter un confrère, sans y inviter l'Evêque ; de signer, ou de faire signer des lettres ou documents qu'on se propose d'adresser à Rome ; de parler entre nous des questions actuellement dans tous les esprits ; ou d'accorder l'absolution aux élèves de l'Ecole de Médecine.

Les Communautés religieuses de femmes ne sont pas plus exemptes que le Clergé de cette fatigante manie des petites choses. Chez elles, l'Evêque attachera la plus grande importance aux moindres points de l'obédience journalière ; mais, par contre, il oubliera la Loi de l'Eglise qui l'oblige, comme Ordinaire, à veiller à ce que les Communautés ne se nuisent point les unes aux autres, soit en s'établissant dans la même localité à une distance trop rapprochée, soit en se faisant, dans les œuvres, une concurrence funeste. L'Hôpital de Notre-Dame, par exemple, est une institution ruineuse pour les anciennes Communautés de l'Hotel-Dieu et de la Providence. La chose saute d'elle-même aux yeux ; mais cela n'empêche pas l'Evêque de l'entourer de tous ses soins, surtout depuis ses difficultés avec une Maison plus ancienne.

Et, puisque nous en sommes sur ce sujet, une autre loi disciplinaire que Monseigneur semble oublier, c'est celle qui lui défend d'imposer à des Religieuses le même confesseur plus de trois ans ; de même que la règle canonique qui épargne à ces personnes la gêne extrême d'avoir constamment chez elles un Chapelain, ou un Confesseur qui habite, qui pensionne et qui dort sous le même toit qu'elles.

Enfin, une dernière faute d'administration que nous devons à signaler, car elle n'est certes pas la moindre, c'est l'attitude plus qu'étrange que Monseigneur Fabre a prise vis-à-vis de Monseigneur Bourget et des prêtres ses amis fidèles.

En montant sur le Siège Episcopal de Montréal, Monseigneur Fabre avait solennellement promis de marcher sur les traces de son Prédécesseur, au quel il savait que le Clergé restait attaché de cœur et d'âme.

Or, comment a-t-il rempli cette promesse, que la plus simple prudence lui conseillait de ne jamais oublier ? Au lieu de suivre Celui qu'il avait proclamé sa lumière et son guide, il se tourne vers Québec, se livre à l'Archevêque, et, s'éloignant en proportion de Monseigneur Bourget et de ses vœux, il commença à se plaindre de l'influence que ce dernier exerçait sur le Clergé du Diocèse et les Communautés Religieuses. Dans le temps même où le saint vieillard de qui Monseigneur tenait tout, se mettait à la peine, malgré ses quatre-vingts ans, de parcourir le Diocèse pour sauver l'Evêché de la ruine, lui, l'Evêque en titre de Montréal, le regardait travailler et suer sang et eau, avec une indifférence de glace, malgré l'émouvant prodige du succès de ses quêtes ! Il voyait

en lui un émule et il en vint jusqu'à lui reprocher de jeter le trouble dans le Diocèse, en voulant encore gouverner.

Le Clergé ne fut pas mieux traité que son ancien Evêque et père. Plus d'une fois, Monseigneur Fabre a tenté de faire passer les prêtres qui ne partagent point toutes ses vues pour des ecclésiastiques en révolte contre le Pape et leur Evêque. Ses lettres Circulaires sont remplies d'attaques et d'insinuations de ce genre. Et ce qu'il n'a pas osé dire lui-même au public, d'autres l'ont dit dans la presse libérale, tantôt en publiant des documents épiscopaux qui n'auraient jamais dû voir le jour, tantôt en lançant des flots d'injures à la figure de ses prêtres et de Monseigneur Bourget lui-même, sans la moindre réclamation de la part de l'Evêque de Montréal. Ah ! non : le jour même de la publication du très ignoble pamphlet intitulé "*Les grands prêtres*", l'ouvrage était déjà rendu à l'Evêché et ce fut de la main de son Vicaire-Général que Monseigneur en reçut le premier imprimé. Ce Monsieur voyant arriver l'Evêque d'une de ses courses à la ville, accourut pour le recevoir. Et lui montrant le fameux pamphlet, d'un air réjoui et triomphant, il entra en riant avec Sa Grandeur, disant qu'il n'avait jamais rien lu d'aussi bien frappé que cet écrit ! On ne doit pas s'étonner, après cela, que tous les efforts aient été vains pour amener Monseigneur Fabre à blâmer un pareil chef-d'œuvres de mensonges et d'audace.

Mais, en voilà assez, Excellence, pour que Vous compreniez, comme nous, le sujet de nos plaintes et la vraie cause de nos divisions. Nous terminerons donc ici ce *Mémoire*, qui est déjà, du reste, trop long.

CONCLUSION.

La liberté avec laquelle nous venons de parler, Excellence, a peut-être pu Vous porter à croire que notre but était d'arriver à la conclusion rigoureuse d'engager Monseigneur Fabre à vous donner sa résignation. Nous nous exprimons de Vous dire que telle n'est point notre intention. Nous comprenons qu'un stricte droit peut, dans l'application, n'être pas toujours juste : *summum jus, summa injuria*.

Notre désir de la paix nous fait donc un devoir d'abandonner, de concéder de suite tout ce qui peut-être concédé, tout ce qui n'est pas absolument essentiel aux conditions d'une entente entre l'Evêque et son Clergé.

Voici, Excellence, ce qu'en définitive nous croyons pouvoir Vous demander :

1o Que Monseigneur l'Evêque de Montréal s'engage, vis-à-vis de Votre Excellence, à tenir désormais, chaque année, un *Synode Diocésain* ;

2o Qu'il soit amené à se créer de suite un Chapitre de douze Chanoines, choisis parmi les Curés et les Supérieurs de Communautés de Prêtres, sans qu'ils soient tenus de renoncer à leurs cures, ou leurs bénéfices ;

3o Que le choix des douze premiers Chauoines se fasse comme suit, à savoir : les Supérieurs de Communautés de Prêtres, les Curés et les autres Recteurs bénéficiaires du Diocèse, ayant été convoqués en assemblée, par Votre Excellence ou par l'Evêque, choisiront les douze Prêtres qu'ils désirent voir former le nouveau Chapitre et les présenteront à l'Evêque, à qui il appartiendra de les confirmer dans leur charge. Et si l'Ordinaire croit devoir refuser quelqu'un des sujets qu'on lui aura ainsi présentés, il restera libre de le faire, sans donner la raison de son refus ; mais, dans ce cas, le Clergé lui en présentera un autre, jusqu'à ce que le Chapitre ait atteint son nombre complet ;

4o Qu'à cette fin l'assemblée susdite du Clergé ait lieu le plus tôt possible, afin qu'elle soit présidée par Votre Excellence Elle-même ;

5o Que le Chapitre ainsi formé exerce ensuite, pour se recruter, les droits qu'avait l'ancien Chapitre de la Cathédrale de Montréal ;

6o Que l'Evêque soit sérieusement averti qu'il doit consulter son Chapitre, dans la nomination de ses prêtres aux Cures ou autres charges ; et, de plus, qu'attendu les circonstances présentes, l'Evêque s'engage envers le Saint-Siège, à ne pas faire telles nominations sans l'assentiment formel de la majorité de son Chapitre.

Le tout très humblement soumis par

DOUZE MEMBRES DU CLERGÉ PASTORAL.

Montréal, le 23 Janv. 1884.

